Demande d'autorisation
d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire

Je soussigné(e) [1] Annick Gueffe Toulouges Solidaire

à la Salle de réception de Clairfont Toulouges

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3ème catégorie à [2]

à l'occasion du thé Dansant Solidaire.

du 11/10/2026 à 15 heures

au à 19 heures

Les renseignements figurant sur cet imprimé seront utilisés pour la mise à jour d'un fichier informatisé, soumis aux droits d'accès en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 22/09/26

signature

Arrêté du Maire

n° de l'arrêté 2026/287

Je soussigné(e) Nicolas BARTHE maire de Toulouges

Vu la demande ci-dessus ;
Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu [3]

Arrête :

M [1] Mme Annick Gueffe "Toulouges Solidaire",

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème **catégorie**

à [2] Salle de réception de Clairfont

du 11/10/2026 à 15 heures 00

au 11/10/2026 à 19 heures 00

à l'occasion de [3]

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Toulouges, le 22/09/2026

Le Maire

MAIRIE DE TOULOUGES * POLICE MUNICIPALE *

(1) Nom, prénoms, profession, adresse
(2) Indiquer l'emplacement
(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.
(4) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé

261 000 (tous types) 261 070 (bloc) Berger-Levrault (1011). tél. : 03 83 39 63 63